

Ville de
SAINT LOUP SUR SEMOUSE
70800



Saint Loup sur Semouse, le

Tél. 03 84 49 06 22 Fax
03 84 94 20 74

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2006

L'an deux mil cinq, le trente et un janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du vingt quatre janvier, sous la présidence de Monsieur André ROUILLER.

Etaient présents :

Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mme BARRET, Melle RUGGI, MM. GENET, BENAND, HACQUARD, AUDINO, Mmes FRANÇOIS, MM. BILLARD, LEROY Hervé, LEROY Michel, Mme DOUCET, MM. BORDOT, GRAND JEAN

Etaient absents : Mr BEAUDOUIN, Mmes MOUTENOT, DELLAOUI (pouvoir à Mme BOGGIO), MM. RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD), ARENA (pouvoir à Mr AZOU) ; BAUDOIN, Mmes TASSI pouvoir à Mr AUDINO), MERCIER (pouvoir à Mme BARRET).

Monsieur Thierry MANGEL a été élu secrétaire de séance.

* * *

Monsieur le Maire déclare avoir reçu cinq procurations:

- Madame Sarah DELLAOUI à Madame Maud BOGGIO
- Monsieur Ladys RICHARD à Monsieur Jean-Paul BILLARD
- Monsieur Dominique ARENA à Monsieur Jean-François AZOU
- Madame Sylvie TAS SI à Monsieur Dominique AUDINO
- Madame Huguette MERCIER à Madame Josette BARRET

Aucune remarque n'étant émise sur le compte-rendu du précédent conseil, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Thierry MANGEL est nommé secrétaire de séance.

Le Maire informe que les questions 3 et 4 figurant sur la convocation ne seront pas présentées pour les raisons suivantes :

Question 3 (participation au réseau AAMI 70) le bilan des actions 2005 n'ayant pas encore été fourni par Monsieur DORAFL

Question 4 (location de locaux aux Francas). Suite à la rencontre entre Monsieur Jean-François AZOU et Monsieur LA VAL, ce dernier a déclaré être d'accord pour régler un loyer à la Ville, mais se verrait dans l'obligation de solliciter une subvention plus importante afin d'équilibrer son budget.

Monsieur Denis HACQUARD estime que la Ville donne toujours trop aux Francas. Il rappelle que lorsqu'il s' était exprimé à ce sujet il y a environ deux ans, les Francas avaient déclaré vouloir rejoindre l'intercommunalité. Il fait la remarque que cependant, rien n'a changé.

Madame Evelyne VALOT explique que lorsque les Francas réglaient les loyers pour leurs locaux au Mont Pautet, ils sollicitaient la Ville pour une subvention qui englobait ces loyers.

1 - REGIES MUNICIPALES

a) occupation du domaine public :

Madame Evelyne VALOT explique qu'à la demande de Monsieur le Percepteur, il est nécessaire de supprimer la délibération prise le 10 mai 2001 concernant la régie "occupation du domaine public" qui ne servait que pour les cirques et de la remplacer par une qui s'intitulera également "occupation du domaine public" mais qui regroupera :

- le marché hebdomadaire (abonnés et non abonnés)
 - la fête patronale
 - les vide greniers
- et toutes autres manifestations ponctuelles (cirques, marionnettes...) pour lesquelles il convient d'établir un forfait. Le tarif de 2001 était de 70 € par jour

d'occupation du domaine public. Un chèque de cation de 152 € était demandé et restitué à la fin de la représentation si le sol n'a subi aucune dégradation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre cette délibération.

Pour cette régie, il faut nommer deux régisseurs :

- Joël SIMON
- Roger GALLAUZIAUX (suppléant)

Acceptation à l'unanimité.

b) régie tickets sports :

Une délibération a été prise le 19/12/1995 instituant la régie tickets sports. Il est proposé de nommer les régisseurs suivants : David TAMISBER et Annie MOUGENOT (suppléante) ce qui est accepté à l'unanimité.

c) régie de recettes pour les salles François Mitterrand et Foyer Communal :

Il faut supprimer les délibérations instituant une régie "d'encaissement de recettes de spectacles" pour la salle F. Mitterrand (19/03/98) et Foyer Communal (04/01/99) pour n'en reprendre qu'une seule et nommant les régisseurs suivants : Marie BATHELOT et Annie MOUGENOT (suppléante) ce qui est accepté à l'unanimité.

d) régie de recettes pour le foyer communal :

Une délibération a été prise le 16/12/2005 fixant les tarifs de vaisselle en cas de dégradation et il convient de nommer deux régisseurs : Annie MOUGENOT et Mireille THEERY (suppléante) ce qui est accepté à l'unanimité.

e) régie des photocopies :

Vu la délibération du 09/10/1975 instituant une régie pour les photocopies, il faut nommer deux régisseurs : Véronique GRAND JE AN et Annie MOUGENOT (suppléante).

2 - AUTORISATION PREALABLE DE CREDITS 2006

Madame Evelyne VALOT déclare qu'il convient de prévoir au budget communal et au service de l'eau une autorisation préalable de crédits afin d'autoriser le Maire à engager et à liquider des dépenses d'investissement dans la limite du ¹A des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette à charge de reprendre les sommes dans le budget primitif à suivre.

Elle déclare que pour l'exercice 2006, les chapitres budgétaires suivants sont concernés:

- commune : chapitre 21 - article 2158 : auto-laveuse gymnase : 9 100 €
- service de l'eau : chapitre 23 - article 2315 : investissement travaux canalisation HLM : 5 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Monsieur Michel LEROY revient sur la question de subvention 2005 au réseau AAMI. Il s'étonne sur le fait que l'on n'ait aucun document permettant de verser cette subvention soulignant que peut-être des éléments de 2004 permettraient un versement pour 2005.

Il lui est répondu que le bilan des actions menées en 2005 n'a pas encore été adressé à la Ville. Monsieur André ROUILLER précise qu'en accord avec Monsieur DORAFI, cette question est reportée à un prochain conseil.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ESCALIER DE SECOURS A LA NOUVELLE GARDERIE PERI-SCOLAIRE :

Madame Katia DAVAL expose que suite à l'aménagement des nouveaux locaux de la garderie périscolaire place Léon Jacquez, il y a nécessité, pour une sécurité maximale des enfants qui fréquentent les activités périscolaires et extra-scolaires, d'aménager un escalier de sortie extérieur, afin de répondre aux normes sécuritaires.

Le montant du devis pour cet escalier s'élève à 11 452, 48 € HT soit 13 697, 17 € TTC. Il convient de solliciter la CAF pour une subvention d'environ 20%.

Monsieur Denis HACQUARD suggère un escalier béton préfabriqué.

Monsieur Thierry MANGEL explique le manque de place pour l'installation de ce type d'escalier qui se situera derrière un ensemble de bâtiments, ces travaux étant à réaliser par entreprise et non par la Ville.

Monsieur Michel LEROY souhaite savoir si la garderie est sous la responsabilité de la Ville ou du CCAS.

Madame Katia DAVAL répond que la garderie dépend du CCAS.

La garderie se situant dans les locaux des Francas, il s'interroge sur le fait que cette compétence ne leur soit pas transférée.

Madame Katia DAVAL répond que ni le CCAS ni le personnel ne souhaite un transfert au Francas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'installation d'un escalier de secours moyennant une subvention de la CAF.

6 - REMBOURSEMENT DE CHEQUES GROUPAMA :

Groupama a adressé un chèque d'acompte de 30 000 € pour le sinistre du Foyer Communal et un chèque d'un montant de 1 028, 40 € pour le sinistre du Centre Socio-Culturel du 28 juillet 2005.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ces deux chèques.

7 - DESIGNATION D' UN REFERENT CANICULE :

Le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a exposé la nécessité de désigner un référent canicule suite à l'entrée en vigueur du plan canicule "veille saisonnière" au 1^{er} juin 2005.

A l'unanimité, Monsieur Jean-François AZOU est désigné référent canicule.

8 - PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES :

Madame Maud BOGGIO redonne son point de vue sur la vision de l'école laïque et de l'école privée. Elle estime que, s'agissant d'un choix personnel, ce n'est pas le rôle d'une commune laïque de financer ce qui expliquera donc son vote.

Elle déclare que l'école Saint-Joseph de Fougerolles organise un voyage en Allemagne et un voyage en Angleterre. Le coût des voyages est de 200 € pour l'Allemagne et de 240 € pour l'Angleterre. La participation de la Ville est donc de 30,50 € par élève.

Pour l'Allemagne, 2 enfants sont concernés :

- Anissa BOUZAOUT
- Gonzague CLAVIER

Pour l'Angleterre, 1 enfant est concerné :

- Sofia BOUZAOUT

Votes contre : Mme BOGGIO, Mme DELLAOUI, Mr AZOU, Mr BILLARD, Mr RICHARD, Mme BARRET, Mme MERCIER.

Abstentions : Mr HACQUARD, Mlle RUGGI, Mr AUDINO, Mme TASSI. Avec

12 voix pour, la Ville participera à hauteur de 30,50 € par élève.

Monsieur Gaston BENAND déclare être satisfait que ces enfants puissent bénéficier de cette subvention.

9 - REHABILITATION DU QUARTIER MAIRIE :

Cette réhabilitation fait suite à la démolition de la tour 8 rue Victor Hugo. Monsieur Thierry MANGEL expose que ce projet va être réalisé en plusieurs phases. Sur ce projet, la ville peut solliciter la DGE. Le projet présenté en commission d'urbanisme se présente en 4 phases pour un montant total de 1 160 000 €. Ce projet émane des HLM, par rapport à leur expérience sur la gestion des différents quartiers.

Selon Monsieur Thierry MANGEL il est nécessaire de répondre aux attentes des habitants de ce quartier. Apparemment, il semblerait que le sondage effectué par l'association UJEL n'ait pas obtenu un grand succès. Cependant, les quelques personnes qui s'intéressent

au projet n'ont pas forcément les mêmes idées que les HLM: par exemple, pour certains, un plateau sportif à la place de la tour permettrait de surveiller les enfants depuis les logements...

A l'heure actuelle, il n'est donc pas possible de valider le projet HLM en l'état. Il est inutile de réaliser quelque chose de très coûteux qui ne réponde pas aux attentes de la population. N'ayant pas d'autres éléments, Monsieur Thierry MANGEL propose de solliciter les subventions par rapport à ce projet là, et parallèlement, en accord avec le Directeur départemental de la DDE et le Sous-Préfet qui suit cette affaire d'un œil attentif, la Ville va missionner la DDE de Saint-Loup pour monter un projet qui prendra en compte la concertation des habitants et la réalité du terrain, c'est à dire peut-être harmoniser l'existant plutôt que tout raser, mais bien entendu pas au détriment des habitants. A chaque avancée de la DDE sur ce dossier, la commission d'urbanisme sera réunie.

La délibération doit mentionner la demande de subvention de l'Etat et arrêter les modalités de financement. Il déclare que le cadrage financier est arrêté en collaboration avec Monsieur le Sous-Préfet à l'issue des différentes réunions de concertation. L'intitulé de l'opération est la requalification du quartier de la Mairie - 1^{er} phase.

Echéancier des dépenses :

novembre 2006 : études 3 000 €
travaux: 100000 €
1^{er} trimestre 2007 : travaux : 100 000 €
2^{ème} trimestre 2007 : travaux : 200 000 €
3^{ème} trimestre : maîtrise d'oeuvre : 3 000 €
travaux: 194 000 €

plan de financement :

Montant subventionnable HT : 600 000 €

Subvention DGE sollicitée : 300 000 €

Autres subventions sollicitées et montants :

- du Conseil Général : 25 000 € au titre de l'aide exceptionnelle (AED) et des subventions " bordures"
- de l'Union Européenne : 100 000 € au titre du FEDER
Autre : participation de Habitat et Territoires à hauteur de 87 500 € soit 50% du solde.

Financement par la Collectivité sur emprunt : 87 500 €.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver cette opération pour un montant global de 600 000 € pour la 1^{ère} phase et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2006 pour un montant de subvention de 300 000 €.

Monsieur Michel LEROY précise qu'il va falloir d'abord financer et ensuite, attendre les subventions qui ne vont pas être versées rapidement.

Monsieur Thierry MANGEL pense que la période d'études va s'étaler sur toute l'année 2006, permettant éventuellement d'être en avance sur les demandes de subventions. Il souligne que les travaux étant prévus fin d'année 2006, début 2007, il n'est pas question de

laisser ce terrain en l'état. Sans rentrer dans des frais importants, une solution provisoire devrait être envisagée rapidement.

A l'unanimité sauf 4 abstentions (de la minorité) le Conseil Municipal accepte cette proposition de réhabilitation du quartier de la Mairie et sollicite les subventions ci-dessus énoncées.

Questions diverses :

Le Maire souhaite donner l'information suivante : il déclare avoir reçu Monsieur Jean-Louis SEBILLE qui souhaiterait céder à la Ville un immeuble situé au carrefour de l'avenue Christiane Jansen et Albert Thomas pour un montant de 400 000 francs (60 900 €) ou en échange d'une parcelle de bois située "au Bergemond".

Madame Josette BARRET se demande si cette maison n'est pas frappée d'alignement.

Dans le cadre de cette proposition, Monsieur Thierry MANGEL pense qu'on ne parlerait plus d'alignement, puisque l'idée 1^{ère} serait la destruction de l'immeuble. Cette maison se situant en bordure de route départementale et la Ville cherchant depuis un certain temps une solution pour désengorger ce carrefour, peut-être qu'avec l'aide du Département, pourrait être envisagée la création d'un giratoire.

Monsieur André ROUILLER précise que rien n'est encore fait, que cela pourrait se négocier, mais qu'il souhaitait en informer son conseil.

Monsieur Gaston BENAND demande s'il est possible d'avoir des informations sur la situation de Madame Saïda GUY.

Le Maire déclare qu'il semblerait qu'un conflit interne oppose les dirigeants du Centre Socio-Culturel et Madame Saïda GUY, salariée. Il déclare qu'elle a dû recevoir un courrier pour un entretien préalable au licenciement et n'a pas d'autres informations à ce sujet.

Monsieur Michel LEROY dit que la Commune étant représentée au Centre Socio-Culturel par deux délégués, il souhaite savoir si ces deux délégués ont eu vent de cette histoire au cours d'un Conseil d'Administration ou autre, quelle a été leur position et ce qu'ils ont voté s'il y a eu vote.

Monsieur Jean-François AZOU déclare qu'il a été effectivement évoqué des problèmes, apparemment de compétences professionnelles, entre Madame Saïda GUY et la direction du Centre Socio-culturel, il y a déjà quelques mois lors de sa reprise du travail, problèmes que le Conseil d'Administration n'est pas apte à juger en matière de compétence professionnelle. Ceux qui mettent en doute les compétences professionnelles sont les employeurs, c'est à dire l'Association Mosaïque Lupéenne et par là-même son Directeur. Monsieur AZOU ajoute qu'à cette heure, le CA n'a pas été saisi d'une demande de licenciement de Saïda GUY. Si la décision a été prise, c'est par l'exécutif, autrement dit par le bureau.

Monsieur Thierry MANGEL , s'exprimant au nom de la Ville, déclare que les élus sont intervenus sur ce conflit au printemps 2005, à la demande de Saïda GUY et d'une autre salariée. Monsieur MANGEL les a écoutées attentivement, en a ensuite informé ses collègues

élus. Relevant un manque de communication entre ces salariées et leur employeur, l'idée d'une rencontre regroupant l'ensemble des salariés et la Direction semblait nécessaire aux élus. Cette rencontre de "médiation" souhaitée par la Ville s'est très mal passée. Au départ, Monsieur BELLONCLE ne souhaitait pas cette rencontre, se sentant peut-être offensé, imaginant que la Ville allait s'immiscer dans le Centre alors que l'unique but des élus était que cette situation s'arrange, estimant que lorsqu'on fait de l'animation, il est nécessaire d'être bien dans sa tête et dans son travail pour donner du résultat. Monsieur Thierry MANGEL déclare que la Ville a été critiquée, par la CAF, par des membres de l'Association, enfin, par plusieurs personnes qui estimaient que cela ne regardait pas la Ville.

Madame Evelyne VALOT dit que par la suite, certains salariés ont été menacés de représailles par la Direction, qui les a accusés d'insubordination, puisqu'ils étaient présents à cette réunion alors que la Direction leur avait interdit.

Suite à ce tollé général, et conscient que cela avait nuit à des salariés, tout en continuant à écouter les uns et les autres, la Ville a décidé de prendre du recul et de laisser le centre socio-culturel gérer son conflit interne au centre.

Monsieur Denis HACQUARD pense qu'on ne peut pas obliger des gens qui ne s'aiment plus à travailler ensemble. A ce moment là, dit-il, il est préférable de négocier un bon départ. Il pense que cela ne regarde pas la Ville.

Monsieur Thierry MANGEL estime que ce n'est pas à la Ville de négocier un éventuel départ.

Madame Evelyne VALOT se pose la question, à savoir que depuis une quinzaine d'années, tout allait bien, Saïda GUY était une bonne animatrice du secteur jeunes et du jour au lendemain, on lui trouve tous les défauts possibles.

Monsieur Denis HACQUARD demande si entre-temps on a changé de directeur.

Réponse affirmative de Thierry MANGEL qui estime le problème encore plus profond car les élus se sont aperçus que sur une équipe de 7 ou 8 salariés, il y a deux clans. Tout le monde se tiraille. Les tensions ne sont profitables à personne, ni aux salariés, ni à l'animation.

Mademoiselle Valérie RUGGI trouve surprenant le motif du licenciement qui semble relever de l'incompétence. Elle pensait que la Ville avait le pouvoir de s'impliquer un peu plus dans le Centre socio-culturel.

Monsieur Thierry MANGEL déclare que la Ville étant financeur peut juger d'un résultat. Par contre s'immiscer dans le conflit employeur - employés, ce n'est pas évident, ce qui ne veut pas dire que la Ville ne s'y intéresse pas. Il annonce d'ailleurs qu'une réunion est prévue vendredi 3 février en Sous-Préfecture.

Mademoiselle Valérie RUGGI fait le constat suivant : "une 1^{er}6 personne a été licenciée l'été dernier à son retour de congé maternité, Saïda GUY revient également de congé maternité, peut-être que cela ne plait pas de voir des femmes enceintes au Centre Socio-culturel ?"

Madame Evelyne VALOT apporte cette réponse : " je crois que le 3^{ème} sur la liste est un homme".

Monsieur Jean-François AZOU apporte cette conclusion : " ce qui est certain, c'est que par ses problèmes, le Centre Socio-culturel a une très mauvaise image aujourd'hui à Saint-Loup".

Monsieur Thierry MANGEL pense qu'il y a un problème très complexe derrière tout cela et il pense que la Ville ne doit pas foncer tête baissée. Il est peut-être plus prudent, dit-il de rester en retrait et le moment venu, la Ville aura peut-être à jouer un rôle.

Monsieur Michel LEROY demande à Monsieur AUDINO des informations concernant des coupes de bois au fond d'Augrogne parce que plusieurs sont passées sur le site et s'étonnent que le bois ne soit pas martelé.

Monsieur Dominique AUDINO répond que c'est l'objet de la prochaine vente. C'est le reste des affouages de l'an dernier. La gestion est faite par l'ONF. Les bois sont martelés mais ne sont pas étiquetés, le cubage n'étant pas encore effectué. Les grumes vont être mises en bordure de chemin et cubées. Cette parcelle était prévue en vente sur pieds mais en raison du nombre important d'affouagistes, il a été décidé de vendre en grumes afin de satisfaire tout le monde.

Monsieur Denis HACQUARD intervient pour les forains qui s'installent rue d'Avignon pendant la foire exposition. Il semble qu'il y ait toujours un problème pour un raccordement en eau potable qui doit chaque fois s'effectuer aux services techniques. Il pense qu'il n'y a pas obligation de mettre une borne à incendie mais peut-être envisager l'installation d'une trappe de manière à les approvisionner.

Monsieur Thierry MANGEL prend note et verra les possibilités.

Monsieur Michel LEROY souhaite avoir des nouvelles de la carte scolaire et de la réorganisation des écoles dans le secteur mais également des informations sur l'arrivée des enfants d'Ainville au Chanois.

Madame Maud BOGGIO explique que la carte scolaire n'est pas définitive mais une des deux classes de la maternelle du Mont Pautet va être fermée, car dans l'école entière, il y aura 16 enfants l'année prochaine. Elle déclare devoir réunir prochainement la commission des écoles à ce sujet. Concernant les enfants d'Ainville, elle déclare avoir informé les conseillers au cours d'une précédente réunion que les parents d'enfants scolarisés dans le RPI de Briaucourt avaient été conviés à une réunion d'information puisque le RPI va disparaître et qu'il était question que les enfants d'Ainville viennent au Chanois.

Une visite des écoles a été mise en place un samedi en présence de Monsieur COLIN et de Monsieur RAISON qui servait de médiateur avec les Maires d'autres communes sur l'ensemble du RPI. 5 familles sur les 7 concernées ont visité l'école. Monsieur BERNARD, Maire d'Ainville devait ensuite prendre une délibération à l'issue de la visite, mais son conseil municipal a décidé que les enfants iraient à Conflans.

Sur les 7 familles, aujourd'hui 4 ne sont pas d'accord estimant ne pas avoir été consultées. Ces 4 familles vont poser réclamation auprès de l'inspection académique et auprès

du Maire d'Ainvelle. Elle déclare avoir eu au téléphone une maman qui préfère mettre son enfant dans une école où il y a 18 enfants maximum plutôt que le mettre dans une école où il y a plus de 25 enfants par classe. Certaines familles ont remarqué qu'il y avait une qualité d'éducation qui était différente. Des rencontres sont organisées fréquemment, mais maintenant, la Ville de Saint-Loup, ne pouvant intervenir dans les décisions d'Ainvelle, reste dans l'attente de la décision finale.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire,



Le Maire,

